

- **Perspectives de réponse au risque sismique dans le grand Nord d'Haïti et de relocalisation de personnes déplacées**
- **La médecine légale confrontée à un problème d'organisation et de volonté politique en Haïti**
- **Choléra/tuberculose: nécessité d'actions urgentes pour prévenir une poussée de ces maladies**
- **Dossier : cri d'alarme dans le département du Centre sur l'insécurité et le choléra**

>> Perspectives de réponse au risque sismique dans le grand Nord d'Haïti et de relocalisation de personnes déplacées

« Soutien à la reconstruction de logements » et « plan de réponse au séisme dans le grand Nord d'Haïti », évalués à 61.6 millions de dollars américains, tels sont 2 des 13 projets approuvés par le conseil d'administration de la commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (Cirh) au cours de sa cinquième session à Port-au-Prince le lundi 28 février 2011.

Le délai de mise en œuvre de ces 2 projets n'est pas encore rendu public. Toujours est-il que le premier projet, d'environ 30 millions de dollars, devrait avoir un impact sur plus d'un million de personnes déplacées après le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Dans ce contexte, la CIRH a également donné son agrément, le 28 février, à un programme de 47 millions de dollars (financé par le fonds Clinton-Bush Haïti), devant permettre aux banques commerciales haïtiennes et à des institutions de micro-finance d'octroyer des prêts hypothécaires et des prêts destinés à la réhabilitation de logements.

Aucune information ne filtre sur la nature du deuxième projet, qui concerne le type de réponse au risque sismique dans le grand Nord d'Haïti.

Selon les analyses du bureau haïtien des mines et de l'énergie, cette zone géographique est susceptible de recevoir des secousses sismiques d'une amplitude majeure ainsi que des tsunamis. En 2010, diverses actions ont été entamées par la protection civile en vue de planifier des interventions appropriées à cette menace.

Le 17 décembre 2010, la CIRH avait approuvé un projet de l'agence américaine pour le développement international (Usaid), d'un montant de 53,3 millions de dollars américains, visant la construction de 5000 unités de logement dans des sites différents au Cap-Haïtien ainsi que 18 000 unités de logement à Cité Soleil (grande agglomération au nord de la capitale), Croix des Bouquets (au nord-est) et Cabaret (à une vingtaine de kilomètres au nord de P-au-P).

Dans la matinée du 1er mars 2011, vers 4h15 locales, une secousse tellurique (de magnitude 3) a surpris beaucoup d'habitants dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, provoquant un début de panique à Léogane (à une trentaine de kilomètres au sud de la capitale). Aucun dommage n'a été rapporté.

En ce qui concerne la cinquième session du 28 février de la CIRH, une atmosphère houleuse a prédominé parmi les participants. En dépit d'un vote favorable à 13 projets pour un montant de 255 millions de dollars, plusieurs dossiers jugés incomplets ont dû être remis à une prochaine réunion à l'issue d'une rencontre-marathon d'environ 8 heures d'horloge.

Deux membres dont un représentant d'une grande institution financière internationale, se sont abstenus lors du vote et la Norvège a exprimé des réserves sur la méthode de travail considérée peu productive. La France a, pour sa part, protesté contre la procédure appliquée pour retenir une firme qui aura à mettre en place un bureau intitulé « Performance and Anti-Corruption Office (PAO) ». La firme sélectionnée est la multinationale américaine Price Waterhouse and Coopers. Le plan stratégique mis au point en décembre 2010 pour les actions à entreprendre durant les 8 prochains mois a été partiellement discuté.

Les thèmes concernant l'énergie, le logement, l'enlèvement des débris, l'eau et l'assainissement ont été abordés.

Les autres axes relatifs à la santé, la création d'emploi, l'éducation et le renforcement de capacité ont été reportés à une prochaine réunion prévue le 8 avril 2011.

Relevant un manque de cohérence au niveau des domaines et des aires d'intervention, certains délégués ont insisté sur la nécessité d'une plus grande coordination pour des projets à concevoir et mettre en œuvre, selon les sources d'AlterPresse.

Le mandat de la CIRH, qui a été créé par décret présidentiel en avril 2010, en vue de coordonner la reconstruction d'Haïti arrive à terme en octobre prochain.

La plateforme des organisations haïtiennes de droits humains (Pohdh) souligne que la Cirh ne permet pas à l'Etat de garantir les droits fondamentaux de la population. Dans une analyse en date du 28 février, la Pohdh estime que la commission a échoué dans sa mission entre avril 2010 et février 2011. (pour plus de détails, cf. <http://www.alterpresse.org/spip.php?article10708>)

>> La médecine légale confrontée à un problème d'organisation et de volonté politique en Haïti

En raison de l'absence de médecin légiste, l'attente, de plus de deux semaines, de l'autopsie de la dépouille du journaliste Jean Richard Louis-Charles, a relancé la question de la pratique de la médecine légale en Haïti.

Le corps du journaliste, assassiné le mercredi 9 février 2011, sera finalement inhumé le samedi 5 mars. La lumière n'est pas encore faite sur les circonstances de son assassinat.

« Ce n'est pas qu'il n'y a pas de médecins légistes en Haïti...c'est une question d'organisation et j'ai envie de dire que c'est une question même de volonté politique. Il aurait fallu que ceux et celles qui sont aux commandes des institutions comprennent la nécessité d'organiser l'Institut médico-légal (Iml), qu'il y ait une loi sur l'expertise légale en Haïti, qu'on organise cette profession », souligne l'avocat Israël Petit Frère, directeur de recherches à l'unité de recherche et d'action médico-légale (Uramel).

Depuis bientôt 3 ans, les deux uniques experts en médecine légale du pays, les docteurs Marjorie Joseph et Armel Demorcy, ne pratiquent plus d'autopsie. L'intervention sur le corps de Jean Richard Louis Charles a tout de même été réalisée par un autre médecin.

L'Institut médico-légal (Iml), mis sur pied avec une aide financière de la France, n'est que l'ombre de lui-même. Absence de budget, de matériels et de cadre légal, sont notamment les dysfonctionnements qui rendaient impossible le travail des légistes et qui les ont poussés à claquer la porte.

« En situation de mort violente, l'intervention du médecin légiste est fondamentale. Parce que, pour éclairer la lanterne de la justice, pour établir les circonstances de la mort-pas même les causes de la mort-il faut nécessairement l'apport du médecin légiste », révèle Me Petit Frère, expert en droit de la santé.

La médecine légale ne concerne pas uniquement les morts. Il existe une « médecine légale des vivants », où le légiste accompagne les magistrats à établir la preuve d'une infraction affectant l'intégrité d'une personne humaine.

Pour la docteure Marjorie Joseph, la médecine légale est une philosophie et un élément important dans tout État de droit. (pour plus d'informations, lire

<http://www.alterpresse.org/spip.php?article10701>)

>> Choléra/tuberculose: nécessité d'actions urgentes pour prévenir une poussée de ces maladies

Il faut « tout mettre en œuvre » pour combattre l'épidémie de choléra, dont le taux de mortalité est passé de 10% à 2 %, et à la fois surveiller l'évolution de la tuberculose, déclare le docteur Jean William Pape, directeur des centres dénommés Groupe haïtien d'étude du Sarcome de Karposi et des Infections opportunistes (Gheskio). Ce centre a reçu, le 1er mars, une aide de 150 lits cholériques, offerts par le centre de crise du ministère français des affaires étrangères et européennes en collaboration avec la Croix-Rouge française de la France.

Il faut héberger rapidement les sinistrés dans des abris définitifs en vue d'empêcher une poussée de la tuberculose qui a déjà considérablement « augmenté » au cours de l'année 2010.

4800 personnes, sur 25 000 diagnostiquées en 2010, se sont révélées positives. « Une vraie catastrophe », s'inquiète le docteur Pape. Les tentes, qui abritent les centaines de milliers de sinistrés du tremblement de terre, constituent de véritables moyens de « propagation de la tuberculose »,

selon Gheskio, qui opère dans un centre de traitement de choléra (Ctc), sur la côte ouest de la capitale.

Par ailleurs, les festivités carnavalesques, prévues pour les 6, 7 et 8 mars 2011 en Haïti, peuvent ne pas occasionner de nouvelles victimes de choléra « si » les individus continuent d'observer les règles hygiéniques, avance le Dr. Gabriel Timothée

« Le carnaval, tout comme toutes les activités qui rassemblent de nombreuses personnes, représente un risque de propagation de n'importe quelle épidémie », déclare à AlterPresse le docteur Timothée. Il annonce également une série de dispositions en vue de prévenir une explosion de la maladie, notamment la mise en place « de points d'eau chlorée », dans les centres de secours de la Croix Rouge. Ceux-ci seront installés sur le parcours du carnaval pour permettre aux gens de se laver les mains. Des pancartes de sensibilisation seront également placées sur le parcours du défilé.

>> Dossier : cri d'alarme dans le département du Centre sur l'insécurité et le choléra - Correspondance de Ronel Odatte -

Les autorités locales s'inquiètent de la « situation alarmante » dans les régions frontalières du Plateau Central qui subissent les contrecoups de l'insécurité et de l'épidémie de choléra.

Dans les localités de la Mielle, Ti Lory, et Bocbanique, l'insécurité rend impossible tout déplacement durant la nuit. « La situation tend à dégénérer », et les coups de feu sont de plus en plus fréquents, selon un agent de l'ordre ayant requis l'anonymat.

Outre l'insécurité, les cas de lynchage en lien avec l'épidémie de choléra persistent. Alors qu'on a déjà recensé 68 morts, le maire de la commune de Thomassique, Wilmane Mathé, a indiqué que 12 personnes ont été tuées à l'arme blanche entre novembre 2010 et janvier 2011 sous prétexte qu'elles avaient en leur possession une poudre magique capable de transmettre le choléra. (pour plus de détails, cf : <http://www.alterpresse.org/spip.php?article10677>)

